



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cnesco
conseil national
d'évaluation
du système scolaire

Dossier de presse rentrée

Activités du Cnesco 2014-2015

Bilan réactualisé du redoublement en France et dans l'OCDE

Jeudi 28 août 2014 à 15h au Collège Louise Michel (Paris)



@ crédits photos : Joan Bardeletti / Picture Tank—MENSUR

CONTACT PRESSE

Amandine Blanchard-Schneider
Chargée de communication et de partenariats

Cnesco 31-35 rue de la Fédération 75 015 Paris

Tél. 01 55 55 77 11
Port. 06 03 08 89 44

amandine.blanchard-schneider@education.gouv.fr

Pour plus d'informations :

cnesco.fr

Rejoignez-nous :



Sommaire

Conférence de consensus	p.3
« Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? »	
Fiche pratique	p.7
« Le redoublement en France et dans les pays OCDE »	
Rapport d'étude	p.12
« Les inégalités sociales »	
Forum en région	p.14
« La mixité sociale à l'école »	
La construction d'un réseau de partenaires internationaux	p.15

Conférence de consensus

« Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? »

Afin d'accroître la diffusion des résultats de la recherche en éducation, le Cnesco, en partenariat avec l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ/ENS de LYON), met en œuvre un cycle de conférences de consensus sur la période 2014-2017. La première conférence de ce cycle portera sur le thème « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? ».

Ce sera la première fois que les travaux des chercheurs, les expériences des praticiens et les avis des décideurs seront partagés afin d'aboutir à des conclusions scientifiques qui seront largement diffusées dans la communauté éducative grâce à des partenariats multiples. Ces conférences permettront à la fois d'aider les parents dans leur rôle d'éducateur et d'éclairer les acteurs de terrain de l'éducation dans leurs pratiques.

■ Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ?

Une conférence de consensus vise à faire le lien entre les préoccupations et les questions des praticiens et du grand public, d'un côté, et les productions scientifiques, de l'autre, dans un objectif de réflexion et d'évolution des pratiques des acteurs de terrain. Elle se concrétise, au final, par des conclusions écrites par un jury d'acteurs de terrain après qu'il ait auditionné des experts. C'est un outil majeur et efficace de dialogue entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain.

Une conférence de consensus, telle qu'elle est conçue par le Cnesco et l'IFÉ/ENS DE LYON, permet l'accès des praticiens aux données scientifiques et un échange entre les chercheurs et les praticiens. En outre, elle est un levier pour le changement du système éducatif français, non seulement par l'effet de la séance publique, mais également en raison des travaux qui l'accompagnent en amont et en aval : la consultation des acteurs de la communauté éducative pendant la préparation et à l'issue de la conférence, la rencontre des décideurs politiques en vue de la rédaction des recommandations du jury et des constats présentés, ...

■ Pourquoi le thème du redoublement ?

Alors qu'un certain nombre de pays se sont, depuis les années 1970, ralliés à la promotion automatique des élèves, en France, la pratique du redoublement est encore courante et débattue : certains acteurs de l'école soulignent son inefficacité pédagogique et son coût, d'autres mettent en évidence que des élèves trop faibles ne peuvent poursuivre leur scolarité sans cette « seconde chance », d'autres enfin que, dans le cadre scolaire français, aucune alternative autre que « faire redoubler un élève ou l'abandonner à ses difficultés » n'étant proposée, enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs y ont parfois recours alors que nombre d'entre eux n'y adhèrent plus totalement.

Même si le redoublement a nettement reculé sur les cinq dernières années, faisant ainsi évoluer le profil de l'élève redoublant, la France demeure dans le palmarès de tête des pays qui font le plus redoubler leurs élèves.

■ Quel est le processus d'une conférence de consensus ?

Une conférence de consensus dure, en moyenne, un an. Elle est constituée de quatre étapes.

Phase 1. L'exploration de la thématique

La phase exploratoire débute, au sein du Cnesco et de l'IFÉ/ENS DE LYON, par une **analyse de la littérature scientifique** qui permet de vérifier que la thématique de la conférence de consensus a donné lieu à une littérature abondante qui éclairera les acteurs du monde scolaire sur des bases étayées par des résultats scientifiques. **Des entretiens avec des acteurs de terrain sont aussi conduits pour mieux comprendre les préoccupations et les nouvelles pratiques qui sont en lien avec la thématique.** Des analyses scientifiques sont menées pour mieux cerner les phénomènes étudiés.

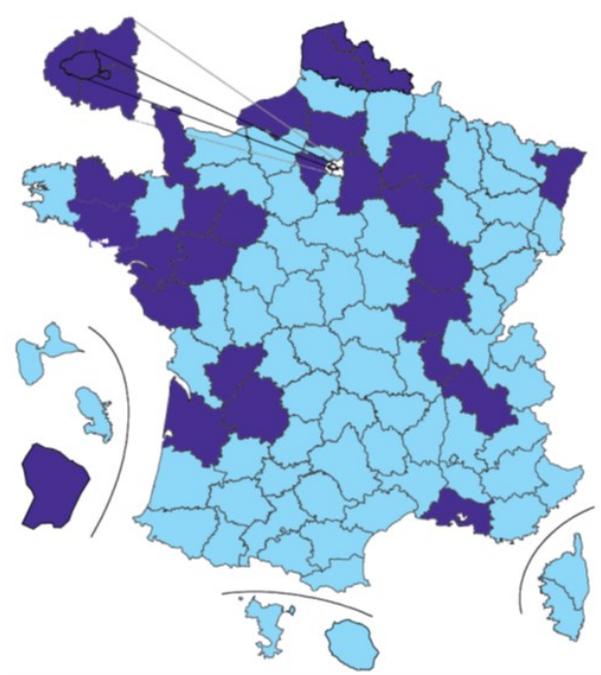
Phase 2. Le questionnement

Après ce temps exploratoire, la conférence de consensus scientifique s'ouvre aux acteurs de l'éducation. **Un réseau d'établissements partenaires de la conférence de consensus est sollicité pour formuler les questions qui seront posées aux scientifiques durant les séances publiques.**

Ainsi, pour la conférence de consensus sur le redoublement plus d'une centaine d'établissements sont chargés d'élaborer les questions de la conférence (Cf. Figure 1 sur les établissements scolaires partenaires, répertoriés par département). Ces questions des praticiens seront ensuite synthétisées sous la forme d'une dizaine d'interrogations larges et transmises à des scientifiques spécialisés dans le domaine de recherche.

Les experts appartiennent à des disciplines variées et exposent des conclusions scientifiques qui peuvent ne pas être convergentes. Ils rédigent leurs réponses par écrit et les communiquent en séance publique.

Figure 1. Carte des établissements scolaires partenaires de la conférence de consensus sur le redoublement, classés par département, au 27/08/2014



Phase 3. Les séances publiques

Les analyses scientifiques sont examinées par un jury choisi afin de représenter la diversité des parties prenantes liées à la thématique de la conférence de consensus (enseignants, personnels de direction, d'inspection, de vie scolaire, administratifs, parents...).

Au terme des discussions, des analyses critiques sur la littérature scientifique et des échanges entre participants, le jury rédige un ensemble de recommandations qui sont rendues publiques à l'issue de la conférence de consensus.

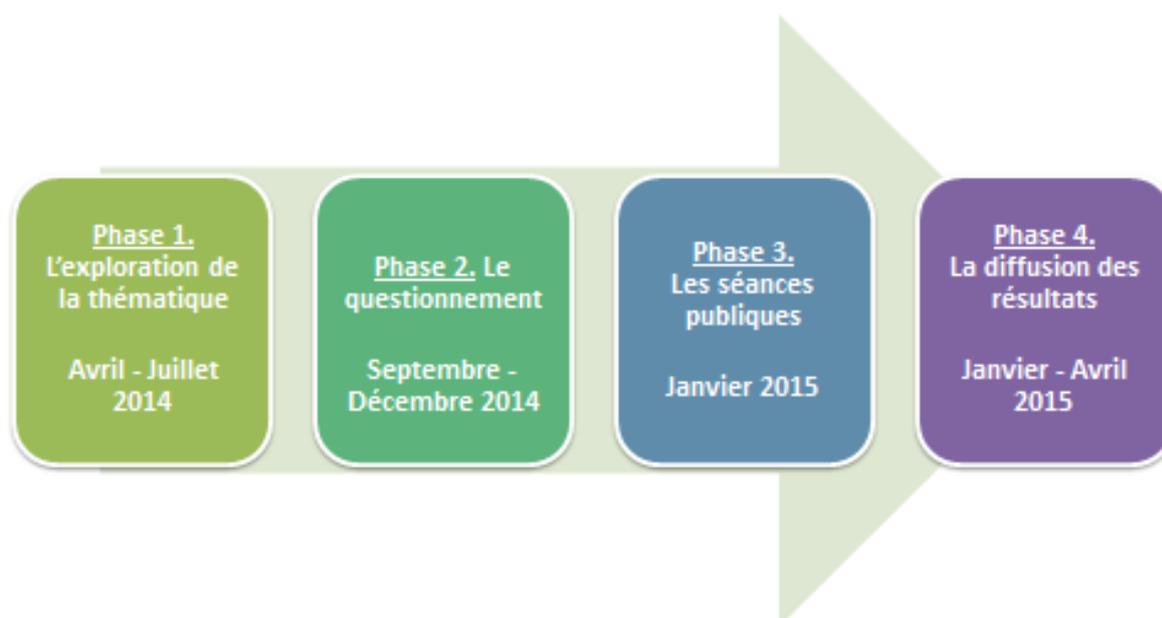
Phase 4. La diffusion des résultats aux acteurs de terrain

Pour être efficace, la conférence de consensus doit se finaliser par un travail de diffusion auprès des acteurs, nationaux et locaux, du ministère de l'Éducation, et du grand public. Pour ce faire, elle emprunte plusieurs canaux adaptés aux publics visés : formation continue des futurs enseignants dans les ESPE, information des cadres de l'Éducation nationale à l'ESEN, des forums en région pour dialoguer avec les parents,... Un partenariat avec le Café Pédagogique permettra également de diffuser les résultats de la recherche jusqu'à l'enseignant dans sa classe.

Quel calendrier pour la conférence de consensus sur le redoublement ?

Le planning ci-après détaille les quatre grandes étapes de la conférence de consensus sur le redoublement. Le temps fort des séances publiques et des recommandations aura ainsi lieu mi-janvier.

Figure 2. Planning de la conférence de consensus scientifique sur le redoublement



■ Quelles sont les conférences de consensus à venir ?

En liaison avec le comité consultatif du Cnesco, à la suite d'une analyse des besoins des praticiens et des parents, menée auprès des acteurs de terrain entre février et juin 2014, des thèmes variés ont été retenus pour le cycle de conférences de consensus sur la période 2014-2017 :

- ⇒ Le redoublement et ses alternatives (2014-2015);
- ⇒ Les apprentissages de la numération (2015);
- ⇒ Le soutien aux pratiques pédagogiques d'évaluation dans la classe (2015-2016);
- ⇒ La lecture : des premiers apprentissages à la lecture experte (2016);
- ⇒ L'orthographe (2016-2017);
- ⇒ La production de l'écrit (2017).

Fiche pratique

« Le redoublement en France et dans les pays de l'OCDE »

Extraits du futur rapport détaillé « Le redoublement : une aide à la réussite scolaire » (publication Cnesco automne 2014)

La France reste fidèle à la pratique historique du redoublement. Une pédagogie traditionnelle, les faibles contraintes réglementaires, les procédures floues de décision quant aux critères de redoublement, la place essentielle laissée aux parents dans les décisions expliquent la résistance de cette pratique. Pour autant, elle a fortement régressé ces dix dernières années sans que soit mise en place une organisation scolaire permettant d'offrir aux équipes pédagogiques comme aux parents et aux élèves des alternatives crédibles.

2014 : un recours massif au redoublement en France

- ⇒ Selon l'enquête PISA de 2012, la France est le 5ème pays de l'OCDE (34 pays) qui fait le plus redoubler ses élèves (28 % des élèves français âgés de 15 ans déclarent avoir déjà redoublé au moins une fois).
- ⇒ Cette contre-performance cache de plus fortes disparités entre les voies (chiffres de la DEPP) :

Voie	Taux d'élèves en retard
2nde générale et technologique	20%
2nde professionnelle	57%
CAP	82%

Les visages multiples du redoublement

- ⇒ Dans les classes les plus redoublées prédomine un **redoublement stratégique en termes d'orientation, demandé par les parents en vue d'obtenir à terme l'orientation désirée** : 3ème, 2nde, 1ère.
- ⇒ Il existe un usage persistant du **redoublement contre la difficulté scolaire au début des « apprentissages premiers »**. 7 % des élèves redoublent le CP ou le CE1. À l'opposé, au moins dans 1/3 des pays européens, il existe une interdiction de redoubler (appelée « promotion automatique ») au cours des premières années du primaire.
- ⇒ On remarque un **faible usage du redoublement dans l'enseignement professionnel**. Cependant, ces élèves sont, bien souvent, déjà en retard et cette voie est fortement impactée par le décrochage.

Une pratique en régression, notamment sur les dix dernières années

- ⇒ Si le taux de redoublement demeure élevé en France, il a nettement régressé au cours de la dernière décennie (11 points, PISA 2003 et 2012) ;
- ⇒ Ce recul s'est notamment accéléré pendant ces dix années en ce qui concerne le redoublement stratégique (classes de troisième et de seconde).

■ Les mutations du profil des redoublants

La régression du nombre de redoublants et l'évolution du contexte économique ont modifié le portrait-type du redoublant. Toutes choses égales par ailleurs, voici les principaux facteurs déterminants du redoublement aujourd'hui (enquêtes PISA 2003 et 2012) :

- ⇒ **Les garçons redoublent plus que les filles.** Même si la pertinence de ce constat tend à diminuer, être un garçon augmente toujours la probabilité d'avoir redoublé à 15 ans de 47% en 2012 (*versus* 83% en 2003).
- ⇒ **La structure familiale détermine également la probabilité d'avoir redoublé.** Vivre dans une famille monoparentale est associé à une telle probabilité 37 % plus élevée que le fait de vivre avec ses deux parents.
- ⇒ **La durée de la scolarisation en maternelle joue un rôle déterminant dans le redoublement.** Un élève qui est allé « au plus une année » en maternelle a deux fois plus de chances de redoubler. L'influence de ce facteur était moins élevée en 2003, même si elle était déjà importante.
- ⇒ **Le trimestre de naissance a un rôle important.** Être né au premier trimestre plutôt qu'au troisième double, en 2012, la probabilité de redoubler.
- ⇒ **La nationalité n'est désormais plus un facteur discriminant** alors qu'en 2003 un élève dont la langue des parents n'était pas le français avait 79 % de chance supplémentaire de redoubler qu'un autre élève.
- ⇒ **Le niveau d'éducation des parents est un élément déterminant de la probabilité d'avoir redoublé.** Plus les parents sont éduqués, plus les chances d'avoir redoublé à 15 ans sont faibles. En 2012, l'éducation de la mère est plus déterminante que celle du père, en particulier dans les niveaux d'éducation élevés. Ainsi, avoir une mère diplômée du supérieur en 2012 divise la probabilité d'avoir redoublé par presque 3 par rapport à une mère ayant au plus un niveau collège, toutes choses égales par ailleurs. En 2003, l'éducation du père avait une influence plus forte sur la probabilité de redoubler. On interprète ce résultat comme le fruit de l'augmentation importante, dans la décennie 1990, du niveau d'éducation des femmes qui sont les mères des élèves de 15 ans en 2009 et 2012.
- ⇒ **Les conditions économiques, appréhendées par le statut d'emploi des parents (temps plein, temps partiel, chômage), impactent fortement le redoublement en 2012.** Ainsi, un élève dont le père est au chômage ou travaille à temps partiel a deux fois plus de chance d'avoir redoublé qu'un élève dont le père travaille à temps plein. En 2003, le statut professionnel de la mère n'avait pas d'influence. Seul le fait d'avoir un père employé à temps partiel augmentait significativement la probabilité d'avoir redoublé.

Ces résultats reflètent certainement l'impact de la crise économique des années 2000. Les difficultés professionnelles des parents semblent avoir pesé sur les performances scolaires de leurs enfants et augmenté le risque qu'ils redoublent.

■ Une réglementation du redoublement moins contraignante, en France

Comparativement aux autres pays de l'Union européenne, la législation française apparaît à la fois peu contraignante et peu précise sur de nombreux points (Eurydice 2011).

- ⇒ **Le redoublement est autorisé en France à tous les niveaux d'enseignement, malgré des politiques timides de limitation des redoublements, initiées dès les années 1980, fondées sur la limitation du nombre de redoublements dans chaque niveau d'enseignement, pour chaque élève.**
- ⇒ A l'opposé, certains pays européens pratiquent la promotion automatique. Ils ne sont pas majoritaires. Cependant, dans le primaire, un tiers d'entre eux a interdit cette pratique pédagogique au moins dans les premières années du primaire (Norvège, Islande, Allemagne, Pologne,...).
- ⇒ **En France, les critères du redoublement apparaissent peu définis, particulièrement dans le second degré, comparativement aux autres pays européens. Le redoublement est fondé sur une appréciation générale des performances scolaires des élèves alors que, majoritairement, dans les pays de l'Union européenne, notamment en termes de notation, des critères très précis sont imposés aux écoles.** Moins de 25 % d'entre eux fondent le redoublement, comme la France, sur des critères de décision de redoublement peu déterminés. Cette situation laisse davantage de place à des décisions subjectives et contextualisées.
- ⇒ **La décision de faire redoubler est prise collégalement, ce qui est le cas dans de nombreux pays européens.** Au primaire cette compétence revient au conseil des maîtres tandis qu'au collège et au lycée c'est le chef d'établissement, sur proposition du conseil de classe, qui prend la décision (comme en République tchèque, Danemark, Ecosse, Angleterre).
- ⇒ **Le poids des parents est central par rapport aux autres réglementations européennes.** Ils peuvent en effet faire appel des décisions des établissements scolaires tant dans le primaire que dans le secondaire. Dans les classes liées à l'orientation, le redoublement est accordé de droit en cas de demande des parents.

Au final, cette procédure, peu définie dans ses critères de décision, recouvre des étapes multiples autorisant des interventions parentales plus efficaces, ce qui explique aussi le recours massif à cette pratique.

■ Les effets du redoublement

Jusqu'au début des années 2000, les chercheurs mettent en évidence unanimement des effets négatifs du redoublement, notamment sur les résultats scolaires, sur le court et le long terme.

⇒ **Au mieux, le redoublement n'a pas d'effet ou il s'avère dans bien des cas nocif pour la réussite scolaire des élèves, pour le développement de leur estime de soi et d'autres mesures sociales psychologiques.**

A partir des années 2000, de nouvelles techniques statistiques et économétriques affinent ces résultats et montrent des effets contrastés entre le court et long terme.

⇒ **Dans la majorité des études, le redoublement n'a pas d'effet sur les performances scolaires à long terme.** Quelques études obtiennent des effets positifs à court terme dans des contextes très particuliers (notamment présence d'un programme scolaire spécifique pour élèves redoublants).

⇒ **Le redoublement a par contre toujours un effet négatif sur les trajectoires scolaires et demeure le meilleur déterminant du décrochage.** Il semble également impacter négativement le revenu futur du jeune adulte en agissant comme un signal de faible performance du salarié pour les entreprises.

■ Les croyances des enseignants et des parents sur le redoublement

Les recherches montrent que les enseignants et parents restent attachés au redoublement pour de multiples raisons, qui ne sont pas toutes en lien avec la remédiation des difficultés scolaires.

⇒ **Les enseignants et parents considèrent le redoublement comme étant bénéfique.** Ils estiment que faire redoubler un enfant permettra de lui laisser plus de temps pour acquérir compétences et connaissances mais aussi pour gagner en maturité. Selon eux, aussi, le redoublement aurait un caractère incitatif poussant les élèves à travailler de peur de devoir recommencer une année.

⇒ **Les enseignants pensent également que le redoublement est un moyen d'homogénéiser les classes en regroupant les élèves par niveau.**

⇒ **Le redoublement jouerait aussi un rôle de signal envoyé par l'enseignant à ses pairs, et par l'établissement aux autres établissements, aux enseignants et aux parents.** En ne laissant pas passer au niveau supérieur certains élèves, les professeurs manifestent aux collègues qui en ont la charge qu'ils ne sont pas responsables des situations délicates auxquelles ils sont confrontés et comptent ainsi éviter les critiques habituelles sur l'enseignement donné aux élèves dans les classes précédentes.

⇒ Le redoublement peut également être utilisé par le chef d'établissement pour signaler aux parents et aux élèves le niveau d'exigence scolaire qu'il attend de son établissement.

■ Le coût du redoublement

⇒ Le Cnesco estime le coût du redoublement, en 2012, à 415 millions d'euros au primaire et 1.15 milliard d'euros dans le secondaire. **Le coût total du redoublement s'élèverait donc à environ 1.6 milliard d'euros . Pour le seul lycée, il est estimé à 690 millions d'euros en 2012.** Ces hypothèses n'incluent que les coûts directs.

■ Les alternatives au redoublement dans l'OCDE

⇒ **Le rattrapage de fin d'année**

Contrairement à la France ou au Portugal, la quasi-totalité des pays européens offrent aux élèves la possibilité de passer des épreuves supplémentaires (écrites et/ou orales selon le pays) en fin d'année scolaire pour rattraper les cours pour lesquels les notes ont été jugées trop faibles par l'équipe enseignante.

⇒ **La promotion conditionnelle**

Un nombre plus limité de pays (Espagne, Autriche, Allemagne,...) a mis en place une stratégie de promotion conditionnelle qui permet à un élève de passer dans la classe supérieure en contrepartie du suivi d'un programme de rattrapage dans la matière pour laquelle ses résultats ont été considérés comme insuffisants.

⇒ **Les écoles d'été**

Les écoles d'été permettent aux élèves ayant quelques faiblesses de rattraper leurs lacunes pendant les vacances d'été et de passer un examen en septembre afin de pouvoir être promus. En Italie, par exemple, ce type de programme est devenu obligatoire à partir de 2007 pour les élèves ayant de mauvais résultats.

⇒ **Classes multi-âges et looping**

La constitution de classes multi-âges (regroupement des élèves d'âges et de compétences différents) ou la pratique du looping, qui consiste à faire monter l'enseignant avec ses élèves pendant plusieurs années, apparaissent comme des pratiques efficaces pour intégrer les différences individuelles d'apprentissage et de développement dans la pédagogie des enseignants. En 1995, plus de la moitié des classes étaient multi-âges aux Pays-Bas, en Finlande, au Portugal ou en Australie (Song et al., 2009).

⇒ **Les interventions dès la maternelle pour limiter le redoublement au primaire**

Des programmes de soutien précoce peuvent être mis en place dès la maternelle afin de prévenir les risques de redoublement et de s'assurer de l'acquisition des compétences et connaissances de base en lecture et en écriture pour pouvoir suivre dans la classe supérieure. L'étude de Smith et al. (2003), entre autres, montre que le programme *Bright Beginnings* en Caroline du Nord permet de mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école élémentaire, d'augmenter leurs performances en lecture et mathématiques et de réduire le taux de redoublement.

⇒ **La prévention de l'échec scolaire : suivi individualisé et apprentissage coopératif**

La prévention de l'échec scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des élèves (avec notamment des pédagogies différenciées développées en intra, ou en inter-classes, déconstruisant le groupe-classe, comme en Finlande ou en Angleterre. Des classes de niveaux scolaires hétérogènes permettent également l'enseignement coopératif et le tutorat entre pairs comme au Japon dans l'enseignement obligatoire. Les relations avec les parents sont particulièrement développées. Ces organisations scolaires sont associées à des performances scolaires de haut niveau dans PISA tant en termes d'efficacité que d'équité scolaires.

Rapport d'étude

« Les inégalités sociales à l'école »

Le Cnesco souhaite faire des inégalités sociales sa thématique de travail prioritaire pour l'année 2014-2015.

Un rapport d'étude sera ainsi publié au printemps 2015. Il permettra d'effectuer d'une part un diagnostic des inégalités et d'autre part une analyse des causes ou facteurs, notamment politiques qui ont conduit à une amplification des inégalités à l'école depuis 10 ans.

Le pilotage de ce rapport est confié à Nathalie Mons, professeure de sociologie à l'Université de Cergy-Pontoise et présidente du Cnesco et Dominique Goux, chercheuse au laboratoire de sociologie quantitative du Crest et membre du Cnesco.

■ Pourquoi le thème des inégalités sociales ?

Les inégalités sociales à l'école se sont amplifiées durant la dernière décennie. La transformation des inégalités de genre et la persistance des inégalités liées à l'origine nationale sont peu analysées, voire taboues.

Outre un diagnostic affiné de ces inégalités, ce rapport permettra d'analyser les politiques scolaires et non scolaires (fiscales, résidentielles...) qui, en France, ont pu favoriser ces inégalités de la maternelle au lycée. L'inclusion scolaire de tous les élèves, notamment de ceux en situation de handicap sera étudiée. Les réformes qui, à l'étranger, ont contrarié le développement d'écoles reproductrices seront répertoriées. Enfin, des revues de littérature scientifique seront produites pour mettre en évidence ces politiques et pratiques qui ont fait leurs preuves en matière de réduction des inégalités à l'école et d'inclusion scolaire.

■ Comment s'organisera le rapport ?

Les rapports du Cnesco suivront une même méthodologie fondée sur une évaluation quantitative et qualitative pluridisciplinaire. Ils s'appuieront systématiquement sur les composantes suivantes :

- ⇒ Des diagnostics développés dans des perspectives internationales et historiques
- ⇒ **Des travaux de comparaisons internationales**
- ⇒ Des synthèses de littérature scientifique
- ⇒ L'analyse des réformes en cours
- ⇒ L'identification de nouveaux instruments pour faire progresser l'évaluation
- ⇒ **Des préconisations de court et moyen terme en matière de politiques et de dispositifs scolaires ainsi que des pratiques professionnelles pour améliorer l'école.**

■ Quels sont les rapports d'études à venir ?

En liaison avec son comité consultatif, le Cnesco a retenu plusieurs thèmes d'études pour la période 2014-2017 :

- ⇒ L'attractivité des professions d'éducation (2015);
- ⇒ Le suivi individualisé des élèves (2016);
- ⇒ Les évaluations dans la classe et l'établissement (2016);
- ⇒ Les inégalités sociales d'origine territoriale (2016);
- ⇒ Les apprentissages de la citoyenneté dans l'école française (2016);
- ⇒ Le numérique dans les apprentissages (2017);
- ⇒ L'école et le monde du travail (2017);
- ⇒ La gouvernance et les réformes scolaires (2017);
- ⇒ La formation et la professionnalisation des professionnels de l'éducation (2017);
- ⇒ La qualité de vie à l'école (2017);
- ⇒ L'école française et la socialisation politique des jeunes (2017);
- ⇒ Mobilité scolaire internationale et milieux sociaux (2017).

Forum en région

« La mixité sociale à l'école »

Cnesco, France culture, La Ligue de l'enseignement et Canopé montent un cycle de cinq forums en région.

Leur objectif est de créer des débats participatifs qui feront intervenir des spécialistes et professionnels reconnus du secteur de l'éducation : universitaires, chercheurs, représentants d'organisations internationales mais aussi acteurs de l'éducation (enseignants, cadres de l'Éducation Nationale, des associations ou des collectivités territoriales innovantes).

Le premier forum est monté en partenariat avec le Conseil régional de Picardie. Il aura lieu à Amiens, le 22 novembre 2014 à 14h30, à la Comédie de la Picardie, sur le thème de la mixité sociale à l'école.

■ Pourquoi cette thématique ?

La mixité sociale dans la cité et à l'école fait l'objet de nombreuses incantations dans le débat public. Mais précisément quelles politiques scolaires permettent d'y parvenir ? Et quels sont leurs effets sur les élèves ? Ce sont ces grands thèmes qui seront débattus dans ce premier forum en région.

■ Qu'est-ce qu'un forum en région ?

Un forum s'articule en **deux tables-rondes**. La première est consacrée au débat dans une perspective nationale et internationale et la seconde, faisant appel aux témoignages d'acteurs locaux, vise à ancrer la réflexion sur la thématique dans un contexte local concret.

Les forums **donnent systématiquement la parole à des participants majeurs de l'éducation dont les témoignages sont paradoxalement très rares : élèves, étudiants et parents.**

Ces débats participatifs de qualité font intervenir des spécialistes et professionnels reconnus du secteur de l'éducation. Pour enrichir et porter ces réflexions collectives, **des auteurs et des figures intellectuelles contemporaines viennent partager leurs travaux et points de vue**, souvent peu médiatisés, sur les grandes questions scolaires et pédagogiques. **Ces forums font également une place de choix aux expériences locales.** L'ancrage des débats en région doit permettre aux échanges de s'adosser au réel en partant de l'analyse des situations locales concrètes (ressources et contraintes) et en permettant à des acteurs régionaux d'intervenir dans le débat.

■ Qui l'anime ?

Louise Turret, journaliste et productrice de l'émission Rue des écoles sur France Culture, unique émission du paysage audiovisuel consacrée à l'école, **animera le cycle complet des forums en région.**

La construction d'un réseau de partenaires internationaux

Les travaux du Cnesco s'ancrent dans une perspective internationale majeure qui s'affirme à travers l'appel à des universitaires étrangers comme membres du Cnesco, l'association de chercheurs internationaux, la coopération avec les *alter ego* internationaux et des relations privilégiées avec des organisations internationales.

■ Une coopération avec le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec

Le Cnesco ne produit pas exclusivement des rapports, dont l'appropriation par les praticiens est très variable, mais développe, en complément, des activités de natures multiples. **Le Cnesco mène ainsi un cycle de conférences internationales en lien avec le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec (Canada). Au printemps 2015, il organise une première conférence internationale, sur la mixité sociale, qui se tiendra en duplex à Paris et au Québec.**

■ Un partenariat avec la Beijing Normal University

Le Cnesco co-organise avec la Beijing Normal University (BNU) la troisième conférence internationale sur le pilotage et l'évaluation du système éducatif. La conférence aura lieu les 22 et 23 octobre 2014 à la BNU et portera sur les facteurs scolaires qui contribuent à la réussite des jeunes.

■ Le Cnesco opérateur des politiques scolaires françaises pour la Commission européenne

Organisateur indépendant, le Cnesco est sollicité par la Commission pour évaluer scientifiquement les politiques scolaires dans le primaire et le secondaire.